

SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2015

Président : M. Jean FONTAINE
 Vice-président : M. Yves PAGE
 Secrétaire : Mme Bénédicte MARMY
 Membres : M. Alain MATHIEU, M. Muharrem TEMEL

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Sandrine GILLIERON, Mme Virginie GLASSEY, M. Roger GOLAY, Mme Laure GRIVET, M. Christian HAAS, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. André PYTHON, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, M. Jean-Daniel REYMOND, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA

Excusés :

Mme Bénédicte MONTANT, M. Cédric VINCENT

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
 M. Damien BONFANTI,
 M. Stéphane LORENZINI, Conseillers administratifs
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Chantiers divers - Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (036-15.11) **p. 137** Entrée en matière
 - b) Route de St-Georges - Prolongement du collecteur séparatif - Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--) (037-15.11) **p. 138** Entrée en matière
 - c) Route du Grand-Lancy - Reconstruction du collecteur des eaux usées - Crédit d'investissement (Fr. 485'000.--) (038-15.11) **p. 139** Entrée en matière
 - d) Rampe du Pont-Rouge - Passerelle piétons - Mise en conformité du garde-corps - Crédit d'investissement (Fr. 92'100.--) (039-15.11) **p. 140** Entrée en matière

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

- e) Vente des parcelles 38 et 39 de Lancy, cession du contrat d'entreprise totale pour la construction d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées à la Fondation communale immobilière de Lancy et remboursement de frais (040-15.11) **p. 140** **Entrée en matière**
- f) Fixation des indemnités aux conseillers administratifs (041-15.11) **p. 141** **Entrée en matière**
- 7) Projets de délibération du Conseil municipal**
Projet de délibération du groupe MCG relatif à une modification du règlement du Conseil municipal **p. 143** **Entrée en matière**
- 8) Commission des travaux et constructions –**
Séance du 2 novembre 2015 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
Commission des finances et du logement –
Séance du 16 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY
- a) Construction de la nouvelle Maison de quartier du Plateau – Crédit de construction (Fr. 5'465'000.--) (034-15.10) **p. 143** **Arrêté**
- b) Assainissement des simples vitrages des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 1'250'000.--) (035-15.10) **p. 149** **Arrêté**
- 9) Commission des travaux et constructions –**
Séance du 2 novembre 2015 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
Quartier de la Chapelle – 2^{ème} étape – Etudes des aménagements extérieurs, des cheminements du « parc de l'Hospice » et de la route d'accès au quartier « Chemin Le-Sapay » - Crédit d'étude (Fr. 170'000.—) (033-15.10) **p. 151** **Arrêté**
- 10) Commission du développement durable –**
Séance du 11 novembre 2015 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
- a) Retour sur la Stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy **p. 153** **Vote**
- b) Etat sanitaire des peupliers de la route des Jeunes **p. 158** **Information**
- c) Divers
- 11) Commission de la sécurité - Séance du 13 octobre 2015 -**
Rapporteur : M. Yves PAGE
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 159** **Information**
- b) Présentation de l'organisation de la Police municipale à Lancy **p. 159** **Information**
- c) Présentation de l'Office régional de protection civile (ORPC) **p. 159** **Information**
- d) Présentation du Groupement sécurité Lancy (GSL) **p. 160** **Information**
- 12) Commission de la culture - Séance du 28 octobre 2015 -**
Rapporteur : Mme Corinne GACHET-CREFFIELD
- a) Présentation des tâches des affaires culturelles par sa responsable **p. 161** **Information**
- b) Livres à Lancy – Présentation du programme 2015 et perspectives 2016 **p. 161** **Information**
- c) Divers
- 13) Commission des travaux et constructions –**
Séance du 2 novembre 2015 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
Divers

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

14) Commission de la sécurité - Séance du 3 novembre 2015 -

Rapporteur : Mlle Bénédicte MARMY

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation des patrouilles intercommunales | <u>p. 163</u> | <u>Information</u> |
| b) Mise en place d'un numéro d'appel pour la Police municipale destiné aux habitants | <u>p. 163</u> | <u>Information</u> |
| c) Mise en place de campagnes de prévention médiatisées | <u>p. 163</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |

15) Commission de l'aménagement du territoire –

Séance du 4 novembre 2015 – Rapporteur : Mme Martine CASUTT

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation du PLQ Chapelle-Gui situé au chemin du Gui/chemin de la Chaumière | <u>p. 164</u> | <u>Information</u> |
| b) Retour sur les séances de concertation concernant les PLQ « Bac-Maisonnettes » et « Semailles » | <u>p. 165</u> | <u>Information</u> |

16) Commission sociale - Séance du 10 novembre 2015 -

Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN

- | | | |
|--|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation de l'Epicerie solidaire | <u>p. 165</u> | <u>Information</u> |
| b) Présentation du rôle de l'Hospice général à Lancy | <u>p. 166</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

17) Commission de la culture - Séance du 12 novembre 2015 -

Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| a) Présentation des activités de la Ferme de la Chapelle (projection d'un film sur la médiation culturelle) | <u>p. 167</u> | <u>Information</u> |
| b) Réflexion autour de la mise à disposition de locaux pour artistes | <u>p. 168</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

18) Commission des finances et du logement –

Séance du 16 novembre 2015

Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY

Divers

19) Propositions individuelles et questions **p. 169**

20) Questions du public **Annexe**

M. FONTAINE : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal de Lancy. J'ai le plaisir de saluer Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, les représentants des médias, les habitants et habitantes de Lancy qui nous font l'honneur d'être présents ce soir.

J'excuse l'absence de Mme MONTANT et de M. VINCENT.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015**

M. REYMOND : j'ai une correction à faire à la page 97, dans le rapport de la Commission des finances, il est écrit que le centime additionnel est maintenu à 48 cts. Je préférerais qu'il soit maintenu à 47 cts, comme c'est le cas.

M. CLEMENCE : à la page 109, 2^e paragraphe, 4^e ligne, il est écrit : « (...) *on n'arrivera pas à trouver Fr. 1.— en publicité et dans un mois et demi, on va à nouveau donner Fr. 500'000.— supplémentaires (...)* », il faut corriger « un mois et demi » par « un an et demi ».

Le procès-verbal est approuvé avec ces corrections.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MATHIEU : je dois vous rappeler que notre Conseil doit encore nommer un membre au Conseil de fondation de la Fondation Lancy médias, que l'on traitera cela lors de la Commission de l'administration du 3 décembre et que la Commission attend les propositions des différents groupes.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : une seule communication. A partir du mois de février prochain, le journal Le Lancéen présentera, lors de chaque numéro, le portrait d'une élue ou d'un élu de notre commune. Les élus seront sollicités à la fin de chaque séance du Conseil municipal pour une interview, ce qui leur permettra d'être présentés à la population. Je vous demande de faire bon accueil à ce ou cette journaliste.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Chantiers divers – Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés (036-15.11)

=====
M. FONTAINE : il s'agit de six arrêtés que je vous propose de renvoyer globalement à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

M. LORENZINI : vous avez extrêmement bien résumé la situation. Il s'agit d'un certain nombre de crédits d'étude ou de construction qui arrivent à échéance et doivent faire l'objet d'un bouclage. Ils peuvent présenter des dépassements et d'autres fois des soldes positifs. Formellement, ces décisions doivent être approuvées par le Conseil municipal et ces différents bouclages vous seront présentés en Commission des travaux puis en Commission des finances.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis à la Commission des finances et du logement.

b) Route de Saint-Georges – Prolongement du collecteur séparatif – Crédit d'investissement (Fr. 440'000.--) (037-15.11)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose le renvoi de cet objet à la Commission des travaux, puis des finances.

M. LORENZINI : il s'agit, dans la suite logique, de la création du réseau séparatif du quartier du Petit-Lancy ; c'est un bout de collecteur séparatif qui doit être réalisé dans le virage de la route de Saint-Georges, le long de la future maison de quartier, qui permettra notamment de relier au séparatif le nouvel immeuble « Carrare » qui est actuellement en cours de construction, dont une allée est réalisée pour le compte de la Ville de Lancy.

Le montant de ces travaux s'élève à Fr. 440'000.--, et ces travaux sont pris en charge, comme on vous l'explique, par le Fonds intercommunal d'assainissement. On fait l'investissement et le Fonds nous rembourse ces travaux par un loyer mensuel. Nous faisons, à quelque part, la banque et sur la durée nous sommes remboursés par ce Fonds.

Mme CASUTT : j'ai une proposition à faire pour ce point et le point suivant. Etant donné que nous sommes obligés de faire ces collecteurs, qu'ils sont généralement remboursés par diverses subventions, je propose que ces crédits soient votés sur le siège.

M. FONTAINE : je mets au vote cette proposition.

Vote accepté par 33 oui, 0 NON, 1 abstention.

M. FONTAINE : nous allons voter maintenant l'arrêté.

Vu la nécessité de prolonger le collecteur séparatif de la route de St-Georges sur le tronçon entre l'avenue du Petit-Lancy et le chemin du Cimetière ;

Vu la réalisation des bâtiments du PLQ 29'795 et de la future maison de quartier nécessitant le prolongement du collecteur ;

Vu que ce collecteur permettra également la mise en conformité des bâtiments de l'entrée du cimetière ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 440'000.— pour le prolongement du collecteur séparatif de la route de Saint-Georges, sur le tronçon entre l'avenue du Petit-Lancy et le chemin du Cimetière ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique no 71.501 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique no 71.141 ;
4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique no 71.452 ;
5. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique no 71.331.

L'arrêté 037-15.11 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Route du Grand-Lancy – Reconstruction du collecteur des eaux usées – Crédit d'investissement (Fr. 485'000.--) (038-15.11)

=====

M. FONTAINE : nous avons également une proposition de voter ce crédit sur le siège.

Vu la nécessité de reconstruire le collecteur des eaux usées situé sous la route du Grand-Lancy entre l'avenue des Communes-Réunies et le chemin des Courtillets ;

Vu que dans le cadre des inspections annuelles des collecteurs, il est apparu que le réseau des eaux usées sur ce tronçon n'est pas conforme aux normes actuelles ;

Vu que ce collecteur appartient au réseau secondaire communal ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 485'000.— pour la reconstruction du collecteur des eaux usées situé sous la route du Grand-Lancy, entre l'avenue des Communes-Réunies et le chemin des Courtillets ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique no 71.501 ;
3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique no 71.141 ;

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

4. de financer ce crédit au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement, sous la rubrique no 71.452 ;
5. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique no 71.331.

L'arrêté 038-15.11 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

**d) Rampe du Pont-Rouge – Passerelle piétons – Mise en conformité du garde-corps –
Crédit d'investissement (Fr. 92'100.--) (039-15.11)**

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des travaux.

M. LORENZINI : pour cet objet, il s'agit de la passerelle située dans la montée de la rampe du Pont-Rouge. C'est une passerelle piétonne qui relie principalement la maison de retraite de la Vendée au parc Chuit et au quartier de Surville.

Il a été procédé à un certain nombre de travaux en urgence l'année passée pour des questions de contreventement de cette passerelle. Lors de ces travaux, il a été constaté que les garde-corps de cette passerelle ne répondaient pas totalement aux normes en vigueur, raison pour laquelle le service des travaux a étudié la mise en conformité de ces balustrades de part et d'autre de la rampe.

Dans le message, il vous est présenté le modèle qui est proposé, ainsi que les mesures qui devront être prises pour la mise en place de ces nouvelles rambardes, notamment des mesures de modération de la circulation alternée sous cette passerelle durant la durée des travaux.

M. FONTAINE : je passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

e) Vente des parcelles 38 et 39 de Lancy, cession du contrat d'entreprise totale pour la construction d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées à la Fondation communale immobilière de Lancy et remboursement de frais (040-15.11)

=====

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission des finances.

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet immobilier d'envergure qui est développé aux chemins Daniel-Ihly, Bac, Credo, qui est réalisé conjointement entre plusieurs propriétaires : une fondation immobilière de droit public, des privés, la FPLC, et la Ville de Lancy. Cette dernière a prévu de réaliser un IEPA sur les deux tiers d'une barre d'immeuble.

Il se trouve que dans le cadre de l'examen du budget – j'ai eu l'occasion de l'expliquer en Commission des finances et même ici, en plénière –, dans le but d'essayer de maîtriser au mieux la dette communale, il est apparu qu'une solution intéressante serait de laisser réaliser

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

ce bâtiment par un tiers investisseur, qui serait la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

Cette fondation, dont l'activité principale est de réaliser du logement de type « logement d'utilité publique – LUP » est tout à fait à même de réaliser ce bâtiment, qui serait par la suite géré par la fondation IMAD, comme le sont les deux autres établissements de type IEPA sur Lancy, la Florimontaine et celui du 39, chemin des Palettes.

Le montage financier serait le suivant : la Ville de Lancy vend deux parcelles, les parcelles 38 et 39, situées au Petit-Lancy, et se fait également rembourser les frais déjà engagés jusqu'à ce jour, c'est-à-dire un crédit d'investissement de Fr. 120'000.--, qui a été entièrement consommé pour la réalisation du concours d'entreprise totale. Elle revend également le contrat d'entreprise totale qui est d'ores et déjà signé, pour lequel le Conseil municipal avait voté au mois de mai, sauf erreur, un montant de Fr. 22'500'000.--.

Il y a une petite partie de ce contrat qui a d'ores et déjà été engagée puisque, actuellement, les mandataires et l'entreprise totale sont en train de déposer l'autorisation de construire. Tout ceci serait vendu à la FCIL qui devra également, de toute manière, revenir devant le Conseil municipal. Elle a déjà accepté formellement le principe, mais ensuite, comme il va s'agir d'une acquisition, statutairement elle doit repasser devant le Conseil municipal. Donc on va avoir un certain nombre d'aller-retours par rapport à cet objet, l'idée étant de formaliser le transfert de cet immeuble du patrimoine de la Ville de Lancy à sa fondation immobilière qui réaliserait cet objet, permettant de ne pas augmenter la dette de la commune de Lancy.

M. FONTAINE : je passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et logement.

f) Fixation des indemnités aux conseillers administratifs (041-15.11)

M. LORENZINI : il s'agit d'un vote un peu technique. Le Conseil municipal s'est prononcé en début de l'année passée sur la fixation des indemnités du Conseil administratif, ainsi que sur les montants versés aux Conseillers municipaux. A l'époque, le montant de Fr. 90'000.— avait été arrêté. A ce montant d'indemnités, s'ajoute un montant forfaitaire de Fr. 8'000.— pour des frais de représentation forfaitaires versés à chaque Conseiller administratif.

Il se trouve qu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législature, le Conseil d'Etat a édicté une directive qui assimile les indemnités forfaitaires du Conseil administratif au mode de calcul des indemnités forfaitaires dans le domaine privé, pour les cadres et dirigeants d'entreprises ; cette directive fixe un mode de calcul selon lequel ces indemnités doivent être proportionnées au revenu des personnes travaillant, à 5% de ce salaire brut. Si l'on fait ce même calcul, on se rend compte que le montant de ces indemnités de Fr. 8'000.— est trop important et devrait donc être abaissé.

La proposition du Conseil administratif est que, considérant la charge très importante des activités déployées par les trois Conseillers administratifs, il semblerait logique que le montant global que la commune de Lancy consacre à la rémunération des Conseillers administratifs reste inchangé pour les contribuables, en adaptant à la baisse, comme cette directive le demande, les indemnités qui passeraient ainsi à Fr. 4'900.— et que le différentiel soit ajouté à la part de salaire. Cela aurait un impact nul sur le montant global consacré et aurait un impact

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

minime pour le Conseil administratif, qui verrait simplement une part un peu plus importante de ses revenus fiscalisée par rapport à la situation actuelle.

M. AESCHBACHER : au vu des explications, j'aimerais ajouter que cela coûtera un peu plus cher puisqu'il va falloir ajouter la partie patronale, vu que vous augmentez le salaire.

Mais au vu des explications données, s'agissant essentiellement d'une problématique de répartition, nous vous proposons de voter sur le siège cette modification.

M. FONTAINE : je mets au vote la proposition de voter sur le siège.

Vote accepté par 28 oui, 0 non, 6 abstentions.

M. FONTAINE : je mets au vote l'arrêté.

Vu les indemnités allouées aux Conseillers administratifs ;

Attendu que l'indemnité actuelle se monte à Fr. 90'000.- par an et par Conseiller administratif, auxquels il faut ajouter une somme annuelle de Fr. 8'000.- pour les frais de représentation ;

Attendu que les frais de représentation ne peuvent pas excéder 5% du revenu brut selon la directive émanant de l'administration fiscale cantonale ;

Attendu que les frais de représentation de Fr. 8'000.- par an, qui leur sont versés actuellement, dépassent légèrement ce pourcentage et qu'il convient de l'adapter ;

Vu qu'il est admis de ne pas diminuer le montant total de la somme perçue par les Conseillers administratifs ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

- 1. de fixer l'indemnité annuelle allouée à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} novembre 2015 à Fr. 93'100.- ;*
- 2. de fixer le montant des frais de représentation annuels alloués à chaque Conseiller administratif dès le 1^{er} novembre 2015 à Fr. 4'900.- ;*
- 3. de porter ces sommes sur la rubrique budgétaire « 02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs », resp. "02.317 dédommagements" ;*

L'arrêté 041-15.11 est accepté par 26 oui, 1 non, 7 abstentions.

M. LORENZINI : je vous remercie de la confiance et du vote direct.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet de délibération du groupe MCG relatif à une modification du règlement du Conseil municipal

M. FONTAINE : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'administration.

M. CLEMENCE : il est indiqué à l'article 33 du règlement du Conseil municipal qu'une délibération de ce type doit être accompagnée d'un exposé des motifs, exposé que l'on n'a pas reçu. Peut-on au moins nous expliquer de quoi il s'agit en direct, parce que sinon on ne sait pas ce qu'il est demandé.

M. FLURY : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, le règlement du Conseil municipal, tel qu'il est sorti des travaux de commission et a été entériné par le Conseil municipal en 2014, présente une petite lacune au niveau des outils à disposition des Conseillers municipaux.

Ces derniers peuvent en effet poser des questions au Conseil administratif en toute fin de séance, avant les questions du public, de manière orale. Le Conseil administratif généralement répond dans l'immédiat également sous forme orale.

Nous proposons d'introduire pour le Conseil municipal de Lancy des questions écrites des Conseillers municipaux, qui pourraient être lues à l'introduction de la séance par le Secrétaire du Bureau et d'introduire également la réponse écrite du Conseil administratif, réponse plus détaillée que les réponses orales à l'emporte-pièce qu'on a habituellement en fin de séance.

Nous vous remercions de renvoyer ce projet de délibération en Commission de l'administration pour qu'il puisse être étudié et débattu.

M. FONTAINE : je mets au vote cette proposition de renvoi.

L'entrée en matière est acceptée par 26 oui, 0 non, 8 abstentions, avec renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques.

- 8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 novembre 2015 -
 Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
 COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 16 novembre 2015 -
 Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY
-

- a) Construction de la nouvelle Maison de quartier du Plateau – Crédit de construction
 (Fr. 5'465'000.--) (034-15.10)
-

Mme RUERAT présente le sujet : voici quelques éléments historiques :

En 2013, ce projet a fait l'objet d'un concours d'architecture organisé par la Ville de Lancy afin de construire une structure dédiée aux enfants dans le quartier des Marbriers.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

En 2014, le Conseil municipal a témoigné d'une ferme volonté de revoir le budget de ce projet. Alors qu'auparavant les estimations budgétaires s'élevaient à Fr. 5.5 millions pour ce projet, elles sont plafonnées à Fr. 4.51 millions suite aux discussions en commission. Des économies d'environ Fr. 1 million ont été réalisées, par une refonte complète du projet, notamment par le choix des matériaux, des finitions en façades, et de l'équipement du bâtiment.

Le montant de base sollicité est de Fr. 4'995'000.-- TTC. Il permet de garantir la construction de la maison de quartier avec des finitions et des équipements basiques. Ce budget de base peut être complété par des options d'équipements et de mobilier, qu'il serait bien d'intégrer d'ores et déjà pour la bonne utilisation de cet équipement public.

Le bâtiment en question est composé de plusieurs étages.

Au rez-de-chaussée, il y aura un espace d'accueil, qui sera l'accès principal à la maison de quartier et qui comportera un foyer et un petit bar. Il y aura également une cuisine, un bureau et un local pour les adolescents. Une salle polyvalente est aussi prévue qui pourra accueillir des spectacles, des concerts ainsi que des animations.

Au 1er et 2ème étage, des espaces ateliers sont prévus ainsi que des salles de musique.

D'autre part, trois packages d'options, c'est-à-dire trois lots d'équipements sont proposés afin d'augmenter le standard basique du bâtiment.

Voici quelques précisions sur les plus-values :

- L'option 1 offre notamment un équipement complet pour la cuisine, ainsi que du mobilier fixe, tel que des armoires fixes pour ranger du matériel. Cette option est d'une valeur de Fr. 210'000.--.
- L'option 2 consiste en un bar d'accueil avec un équipement complet, des parois d'affichage sur les murs et un équipement acoustique mural plus important. Cette option est d'une valeur de Fr. 80'000.--.
- L'option 3 prévoit du mobilier qui permet le bon fonctionnement des bureaux, de la salle polyvalente et des installations audiovisuelles. Cette option est d'une valeur de Fr. 180'000.--.

Les options 1, 2 et 3 dépassent le budget initial, mais cet investissement supplémentaire optimisera l'exploitation de ce nouveau bâtiment et rendra cette maison de quartier très polyvalente. De plus, les usagers, inévitablement, présenteront des demandes au fil des ans.

La question a été posée si la construction du bâtiment pouvait être mise en suspens. Il est possible de ne pas démarrer le projet en mars 2016 et d'attendre une amélioration des finances d'ici trois ou quatre ans. Toutefois, des travaux conservatoires devraient être faits et cela aurait des répercussions sur les coûts. En effet, on ne peut pas laisser un terrain vague devant l'immeuble de logements et le poste de police qui verront le jour.

La commission a préavisé favorablement le crédit de construction.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI indique que ce projet a été soumis à la Commission des travaux. La Commission l'a validé. Il explique ensuite la comparaison financière entre le réseau Cadiom et l'installation d'une chaudière à gaz et de panneaux solaires. La chaudière et les panneaux solaires, ainsi que leur installation, auraient un coût de Fr. 10'000.— par an. Avec Cadiom, il faut s'acquitter de la taxe de Fr. 4'200.— et de Fr. 4639.— de consommation par an. Les coûts seraient similaires, mais Cadiom est une énergie renouvelable créée avec des déchets genevois, tandis que la chaudière à gaz demanderait de l'énergie fossile.

Pour le budget de fonctionnement, malgré que le volume de la maison triple, le budget, lui, n'augmente pas d'autant. Il passe de Fr. 416'000.--, à Fr. 480'000.--. Un commissaire nous informe que son groupe aimerait reporter le projet.

L'arrêté a été accepté par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. FONTAINE : c'est un arrêté, j'ouvre le débat.

M. GOLAY : effectivement, des commissaires ont demandé d'ajourner ces travaux à une autre période, peut-être dans deux ans, à nous de définir cela, il faudra, pour le décider, renvoyer à la Commission des travaux pour définir plus ou moins - mais ce n'est pas une obligation - la durée de l'ajournement.

Aujourd'hui, on connaît tous les investissements qui ont été faits sur la commune, le Mégaron n'est pas terminé, il y a d'autres projets, tout cela fait qu'on touche pratiquement les Fr. 200 millions de dettes, même si beaucoup de travaux n'ont pas encore été réalisés mais ont quand même été votés par ce Conseil. Ce qui fait qu'aujourd'hui on doit rester prudent, on doit faire une pesée d'intérêts, même si tout le monde souhaite avoir cette maison, c'est un joli bâtiment, il y a une demande qui est forte sur le Petit-Lancy. En plus, le Petit-Lancy a souvent été désavantagé par rapport au Grand-Lancy par ce que l'on peut compter comme bâtiments sociaux, culturels ou sportifs. C'est vrai que l'on est en retard sur certains aménagements sur le Petit-Lancy, il faudrait qu'il y ait une équité entre le Grand- et le Petit-Lancy.

Malheureusement, aujourd'hui on voit qu'il y a des investissements qui seront dans le futur relativement considérables. Il y a bien sûr tous les équipements publics qui devront être faits pour accueillir le nouveau quartier des Semailles, là on ne pourra pas y échapper, il y aura peut-être des agrandissements d'écoles, en fonction du nombre d'habitants qu'il y aura dans tous ces quartiers. Et puis il y a SOVALP dont les travaux commencent, il y aura aussi des équipements publics qui vont incomber à la commune. On sait qu'il y a le PAV, où on aura une participation. Je me souviens encore d'un article dans la Tribune de Genève, qui n'est pas si vieux, qui disait qu'il y en a pour Fr. 2.5 milliards, même s'il y a le Canton, Carouge et la commune de Lancy qui seront impliqués dans ces équipements publics, c'est ce qui a été estimé grosso modo. Aujourd'hui on va sur des projets conséquents, des équipements publics indispensables et on ne pourra pas passer à côté.

Par conséquent, notre groupe souhaiterait renvoyer ce projet à la Commission des travaux, voire l'ajourner, parce que l'on sait qu'il y a une complication au niveau des sous-sols qui sont reliés à un autre bâtiment. Cela permettrait de voir s'il y a une possibilité de préparer déjà les sous-sols pour cette maison de quartier, et cela démontrerait que le MCG a la volonté pour le futur de construire cette maison de quartier. Mais pour le moment, on estime que cette maison de quartier n'est pas forcément la plus grande des priorités sur la commune. Pour l'instant, on a des containers, cela fonctionne, peut-être pas comme tout le monde le voudrait, mais il y a quand même une utilisation qui ne pose pas tant de problèmes que cela. C'est pour cela que le groupe souhaite renvoyer ou en tout cas ajourner cette délibération.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Mme GILLIERON : au nom des Verts, nous sommes certains que l'emplacement de cette maison est très bien adapté à l'expansion de ce quartier.

De plus, pour promouvoir une mixité sociale harmonieuse, il faut travailler en amont. Donc, il est évident que si l'on installe maintenant cette maison de quartier, avant l'arrivée des nouveaux habitants, on aura un temps d'avance pour préparer cette mixité sociale.

D'autre part, c'est en effet un quartier qui va accueillir un certain nombre de personnes âgées en IEPA et ces personnes âgées auront un grand bénéfice de pouvoir profiter de ce lieu pour des relations intergénérationnelles.

Nous sommes certains que cet espace socio-culturel permettra de développer une vie de quartier favorable sur le long terme.

On pense aussi qu'investir ce lieu avec un espace suffisant permettra aux habitants de l'investir en tant que locaux, c'est-à-dire qu'une maison de quartier est aussi un lieu de vie pour les habitants, ce qui n'est pas possible avec des containers.

Nous voterons pour notre part oui à ce crédit de construction.

M. COLLEONI : je crois que ma pré-opinante a tout dit. Cela fait maintenant 4 ans que cette maison de quartier est dans du provisoire et on voit bien qu'actuellement on a beaucoup de soucis. Je suis impliqué dans cette maison de quartier car je fais partie du comité et l'on voit bien qu'on a beaucoup de soucis à faire venir les habitants.

De plus, on voit qu'autour de nous, cela se construit, il y aura des nouveaux habitants, il serait bien de leur donner un lieu qui soit convenable - je crois que tout le monde est d'accord là-dessus - pour que les gens aient envie de venir dans ce lieu, parce que le provisoire comme on l'a maintenant n'est pas idéal ; ce n'est pas facile d'avoir des barrières, du gravier, de voir qu'avec cette petite maison on ne peut pas accueillir tout le monde, qu'on ne peut pas donner des infrastructures aux gens.

On avait déjà voté ces Fr. 4'995'000.— à la base et maintenant on ajoute des options qui sont nécessaires. Je tiens à rappeler que, si vous regardez dans les budgets de fonctionnement, on passe d'un pavillon provisoire de 200 m² à 600 m² sans toucher aux budgets de fonctionnement. Ils n'ont presque pas bougé, ils ont juste augmenté de Fr. 64'000.--.

Toutes ces options qui ont été ajoutées pour 470'000.--, sont nécessaires pour faire vivre cette maison de quartier. On voit bien qu'une cuisine avec équipement, on ne va pas donner du rudimentaire sur 600 m². Si l'on accueille des gens, il faut vraiment donner le maximum déjà maintenant pour que les gens aient envie de venir.

On voit aussi dans l'option 2 qu'on a des parois d'affichage pour la salle ; on ne va pas coller contre les murs, on va essayer de faire quelque chose de convenable depuis le début. C'est pour cela qu'il faut penser peut-être à l'avenir, ne pas attendre et repousser encore, laisser les immeubles se construire et revenir en commission après, etc.

Je pense qu'il faut que l'on vote cet arrêté et que l'on aille de l'avant avec cette maison de quartier. Pour notre groupe, nous allons voter pour. Je vous invite à faire de même et pour ma part, je m'abstiendrai étant impliqué directement dans cette maison de quartier.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

M. MAUGUE : on sera très bref, parce que tout a été dit. Là, il s'agit d'aller de l'avant avec cette maison de quartier. Comme déjà signalé par le groupe MCG, le Petit-Lancy est défavorisé en termes d'infrastructures. On a une commune avec une mixité sociale importante. Ce projet date déjà d'il y a 5 ans, il faut impérativement aller de l'avant.

Sur le fond, les éléments essentiels ont été évoqués. Le groupe socialiste votera en faveur de cet arrêté.

M. LORENZINI : le débat a en effet eu lieu en commission. J'ai eu l'occasion de dire que la politique du report est aussi une politique qui a un coût. Il y a des contraintes techniques, on peut toujours remédier à la majorité des contraintes techniques, mais en général cela coûte et cela coûte plus cher.

Il est vrai que l'on va peut-être gagner 2 ans, mais avec les conséquences assez évidentes qu'il faudra aménager la surface parce qu'on ne peut pas laisser un terrain vague devant l'immeuble de logements qui est en cours de construction et qui sera d'ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, en partie propriété de la Ville de Lancy.

Donc, il faudra trouver un aménagement provisoire et le jour où l'on fait la maison de quartier, cet aménagement provisoire aura été fait en vain, il faudra prendre des mesures techniques pour pouvoir prévoir des travaux conservatoires au niveau de la structure. Tout cela renchérit, in fine, un projet qui a déjà fait l'objet de grosses recherches de la part des mandataires pour rentrer dans une enveloppe contrainte.

Je pense que ce report n'est pas une bonne solution du point de vue économique également pour la Ville de Lancy et qu'il faut plutôt aller de l'avant et réaliser cet équipement.

Je voulais juste m'excuser par rapport aux documents que j'ai présentés à la Commission des finances, qui faisaient suite à une demande qui avait été réalisée à la Commission des travaux. Il y a eu un petit couac et visiblement ces documents ne vous sont pas parvenus avant aujourd'hui-même, c'était une demande d'un conseiller municipal participant à la première commission qui l'a fait remarquer, donc ils vous sont parvenus un peu tardivement, mais je crois qu'ils ont été relatés notamment dans l'excellent rapport de la Commission des finances.

M. FONTAINE : nous avons une demande d'ajournement du groupe MCG. Je mets au vote cette proposition.

Vote refusé par 23 non, 8 oui, 3 abstentions.

M. GOLAY : il est évident que l'on ne va pas s'opposer formellement à ce projet. Je l'ai dit. J'ai entendu notre collègue du PDC parler de l'avenir, malheureusement on ne maîtrise pas toujours ce qu'il va se passer dans le futur.

Aujourd'hui, on sait que l'on a des taux hypothécaires qui sont faibles, il suffit que l'on ait tout à coup 3-4% et la commune va souffrir par rapport à des manques de recettes qu'on va certainement avoir par la réforme de l'impôt sur les entreprises.

Je vous rappelle également, les députés qui sont présents dans cette salle le savent, qu'ils ont sorti le fameux projet de loi pour supprimer la taxe professionnelle. Donc, on ne sait pas ce que va décider le Grand Conseil à ce niveau. J'espère qu'ils n'iront pas aussi loin que cela, mais on ne maîtrise pas tous les travaux des uns et des autres au niveau du Grand Conseil. Nous, c'était notre inquiétude.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

On va s'abstenir pour montrer cette prudence que nous voulons avoir par rapport à ces travaux qui sont quand même conséquents d'un point de vue financier. Je vous invite pour les projets futurs à faire la balance d'intérêts de ce qui sera indispensable, ce qui est vital pour la commune, et de ne pas surcharger les dépenses et surtout la dette communale pour l'avenir, parce que l'avenir c'est aussi celui de nos enfants et l'avenir de nos enfants n'est pas de payer une dette qui pèsera lourd sur leurs épaules.

M. FONTAINE : je mets au vote l'arrêté.

Vu le plan localisé de quartier n°29795 adopté par le Conseil d'Etat le 21 juin 2011, prévoyant une aire d'implantation destinée à un équipement public sur la parcelle 3609, propriété de la Ville de Lancy, située à l'angle de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Petit-Lancy ;

Vu la nécessité d'implanter de nouvelles structures d'accueil dans le cadre de l'urbanisation du nouveau quartier des Marbriers ;

Vu la construction en 2011 d'un pavillon provisoire sur la parcelle 103, destiné à accueillir les activités d'une maison de quartier ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 485'000.--, voté par le Conseil municipal dans sa séance du 19 juin 2014, destiné à financer les études en vue de la construction de la Maison de quartier du Plateau ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 16 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 5'465'000.-- destiné à la construction de la nouvelle Maison de quartier du Plateau sur la parcelle n°3609, y compris les frais d'études ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 35.503 ;*
- 3. de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 35.143 ;*
- 4. d'amortir la somme nette en 30 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 35.331.*

L'arrêté 034-15.10 est accepté par 25 oui, 0 non, 9 abstentions (voir annexe).

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**b) Assainissement des simples vitrages des bâtiments du patrimoine administratif de la Ville de Lancy – Crédit d'investissement (Fr. 1'250'000.--) (035-15.10)**
=====

Mme RUERAT présente le sujet : le Conseil d'Etat a fixé un délai au 31 janvier 2016 pour l'assainissement de simples vitrages. La loi cantonale sur les constructions et installations nous oblige à assainir les fenêtres et embrasures en façade qui représentent des déperditions énergétiques élevées en les adaptant ou en les remplaçant. Les bâtiments en simples vitrages sont concernés par cette loi.

Le service des travaux et de l'urbanisme a recensé 23 bâtiments du patrimoine administratif qui comprennent des simples vitrages. Six de ces bâtiments sont déjà intégrés dans des projets de rénovation lourde.

Des dérogations ont été demandées à l'Office cantonal de l'énergie afin de planifier ces travaux sur trois ans, étant donné qu'ils sont relativement importants et qu'il est difficile de trouver des entreprises prêtes à répondre dans l'urgence du délai légal fixé à la fin janvier 2016.

C'est directement un crédit d'investissement qui est demandé ce soir.

La commission a préavisé favorablement le crédit d'investissement.

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI explique que la loi sur les constructions fixe un délai au 31 janvier 2016 pour mettre les vitrages en conformité. La Ville de Lancy a demandé un délai de 3 ans afin d'avoir le temps de faire tous les bâtiments. Le montant nécessaire est de Fr. 1'250'000.--. Pour certains bâtiments, seulement une partie des vitrages est à rénover, alors que d'autres doivent l'être entièrement.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : les Verts voteront cet arrêté, mais souhaitent rendre le Conseil administratif attentif au fait qu'un véritable travail de planification dans ce domaine nous semble nécessaire.

Comme vous le savez, on peut refaire des vitrages, des façades et des toitures, mais ce serait bête de faire en vitesse des vitrages pour refaire un chantier l'année d'après, remettre les échafaudages, etc. Ce d'autant plus que refaire les façades, ou refaire la toiture, c'est-à-dire refaire un deuxième élément du bâtiment, permet d'avoir des subventions cantonales qui ne sont pas négligeables.

Pour tout cela, on demande au Conseil administratif de faire une vraie planification de ces travaux et essayer au maximum d'avoir les bâtiments les plus performants énergétiquement.

M. FLURY : le groupe Mouvement citoyen genevois votera cet arrêté, avec deux commentaires. Premièrement, un regret que cela ne vienne que maintenant au Conseil municipal, attendu que la demande de modification des vitres date de 1986 – 27 ans déjà, qu'ont fait nos services techniques dans l'intervalle ?

Le deuxième regret - c'est ma casquette verte - je regrette ces tonnes de CO2 parties dans l'environnement et qui ont pollué durant toutes ces années.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Mme CASUTT : le groupe PDC va aussi accepter cet arrêté. Par contre, il faudra voir dans la planification de ces travaux, de faire en premier lieu les bâtiments qui sont le plus utilisés à la semaine, avant de faire des bâtiments qui ne sont utilisés que le week-end.

M. LORENZINI : j'ai bien entendu les vœux du groupe écologiste. Je partage tout à fait cette vision d'essayer, quand les projets le méritent, de regrouper un certain nombre de travaux, notamment dans le but de pouvoir obtenir des éventuelles subventions. Ce sera bien évidemment le cas lorsque c'est possible. Il y a d'ores et déjà un certain nombre de bâtiments, pas nombreux, mais qui vont pouvoir faire l'objet de travaux conjoints, notamment les toitures et les vitrines.

Pour répondre à la remarque du groupe MCG, j'aimerais rappeler qu'il y a plus de 50 bâtiments au niveau du patrimoine administratif, et un très grand nombre au niveau du patrimoine financier. La loi est en effet très ancienne, un certain nombre d'injonctions répétées ont eu lieu au travers des années, et là nous faisons les derniers bâtiments. Pour la plupart des bâtiments que vous avez dans la liste, il s'agit de travaux minimes, il s'agit souvent de vitrines de rez-de-chaussée, alors que dans les étages les fenêtres ont été changées, il s'agit de quelques bâtiments patrimoniaux pour lesquels il y a des complications à mettre en œuvre ces travaux.

De plus, jusqu'à il y a un mois, il n'y avait aucune vision claire de la part de l'Etat sur la manière dont il fallait entreprendre ces travaux pour préserver les aspects patrimoniaux de ces bâtiments. Il était plutôt admis que ces travaux ne seraient pas réalisés. C'est aussi pour cela que, pour un certain nombre de bâtiments, les choses ont un peu tardé, mais nulle n'était l'intention du Conseil administratif et de mes prédécesseurs de ne pas faire ces travaux, bien au contraire, il y a une planification qui a simplement été réalisée au travers des années.

M. FONTAINE : je mets au vote cet arrêté.

Vu la loi L5 05 et son règlement d'application obligeant tout propriétaire à assainir les fenêtres et embrasures en façade présentant des déperditions énergétiques élevées, en les adaptant ou en les remplaçant ;

Vu que la Ville de Lancy a obtenu un délai du Département de l'aménagement, logement et énergie (DALE) pour assainir ses bâtiments, sous réserve de sa planification au budget ;

Vu que les travaux seront réalisés objet par objet sur une période de trois ans ;

Vu que la Ville de Lancy a recensé 23 bâtiments du patrimoine administratif qui comprennent de simples vitrages, dont six sont déjà intégrés dans des projets de rénovation lourde ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 novembre 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 16 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'250'000.-- destiné à l'assainissement des simples vitrages des bâtiments du patrimoine administratif ;*

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 08.503 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 08.143 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du programme « Ambition Négawatt » (SIG), non estimée en l'état, rubrique 08.669 ;*
5. *d'amortir la somme nette en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 08.331.*

L'arrêté 035-15.10 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

Quartier de la Chapelle – 2^{ème} étape – Etudes des aménagements extérieurs, des cheminements du « parc de l'Hospice » et de la route d'accès au quartier « chemin Le-Sapay » - Crédit d'étude (Fr. 170'000.--) (033-15.10)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : ce dossier est la suite du développement du quartier de la Chapelle réalisé en deux étapes. La première étape est finie, Les dix premiers immeubles ont vu leurs premiers habitants emménager en mai 2014. La crèche communale a été inaugurée en septembre 2015.

Les travaux de réalisation des huit bâtiments supplémentaires ont débuté cette année pour finir d'ici trois ans. Maintenant se pose la question des aménagements extérieurs à réaliser dans le cadre de la deuxième étape qui est la construction des huit immeubles.

Le crédit d'étude comporte trois lots :

- Les aménagements extérieurs autour de huit immeubles, avec une partie du chemin du CEVA ;
- Les cheminements dans le parc de l'Hospice. Il s'agira d'un parc public, avec un chemin, des plantations et une piste cyclable. Cette demande de crédit concerne seulement les cheminements, les éclairages urbains et les bancs de ce parc, le parc en lui-même sera discuté en Commission du développement durable avant de faire l'objet d'un crédit d'investissement.
- Concernant la route d'accès au quartier nommé « chemin Le Sapay », il s'agit de la route qui sera réalisée depuis le chemin du Trèfle Blanc jusqu'au quartier de la Chapelle.

Le mandat global de l'étude porte sur l'aménagement de la surface et des réseaux liés à celui-ci, principalement la récolte des eaux et l'éclairage public.

Le terrain appartient à l'Hospice général et à la Fondation Berthe Bonna-Rapin et les servitudes concernent les différents aménagements qui seront réalisés par la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

La clé de répartition définitive a été validée par l'ensemble des parties et définie de la manière suivante : la commune de Lancy financera ce projet dans une proportion de 14% et l'ensemble des Fondations à 86%.

Le pourcentage ne sera pas adapté en fonction des devis généraux qui seront faits dans le cadre de cette étude et par conséquent restera le même pour la réalisation du projet.

Lancy prendra donc en charge à la hauteur de 14% les aménagements extérieurs autour des huit immeubles, financera à 100% le parc de l'Hospice et 100% la route d'accès au quartier.

Le compte global de la taxe d'équipement pour la commune de Lancy présente un disponible prévisionnel d'environ Fr. 4'860'000.--, à la date du 30 septembre 2015, dont Fr. 1'460'000.-- proviendront des taxes perçues pour les huit immeubles.

La commission a préavisé favorablement le crédit d'étude concernant le quartier de la Chapelle.

M. MATHIEU : suite à ce rapport, j'ai une question de précision. La Ville de Lancy paie le 14% des équipements et on vote un crédit d'étude de Fr. 170'000.--. Cela veut dire que Fr. 170'000.-- représentent le 14% du crédit d'étude, cela me semble monstrueux.

M. LORENZINI : le crédit d'étude est coupé en quatre rubriques. Il y a des endroits où l'on paie le 100%, notamment sur la partie qui touche le parc de l'Hospice, ainsi que sur la rampe d'accès au parking, car c'est entièrement à notre charge. Sur le reste, on paie 14%, donc le crédit d'étude – je ne reprendrai pas forcément votre terme – est important.

M. FONTAINE : je mets au vote cet arrêté.

Vu le plan localisé de quartier 29'591 du quartier de la Chapelle adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009 ;

Vu l'entrée en force des autorisations de construire pour la construction de la deuxième étape de huit immeubles ;

Vu que des études doivent être menées pour la réalisation des aménagements extérieurs autour des bâtiments de la deuxième étape, des cheminements prévus dans le futur parc public, et de la route d'accès au quartier « chemin Le Sapay » ;

Vu la clé de répartition qui prévoit une quote-part de 14% à charge de la Ville de Lancy pour les aménagements extérieurs ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 novembre 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 170'000.-- destiné à l'étude pour la réalisation des aménagements extérieurs autour des bâtiments de la deuxième étape du quartier de la Chapelle, des cheminements du « parc de l'Hospice » et de la route d'accès au quartier ;*

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements sous la rubrique 62.501 ;*
3. *de porter cette somme au bilan, sous la rubrique 62.141 ;*
4. *de financer partiellement ce crédit par un prélèvement sur le fonds de la taxe d'équipement, estimé à Fr. 130'000.-- (sous réserve des disponibilités du fonds), sous la rubrique 62.610 ;*
5. *d'amortir le solde estimé à Fr. 40'000.-- en 5 ans dès 2016 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans, si l'étude est suivie d'une réalisation, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 62.331.*

L'arrêté 033-15-10 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

**10) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 11 novembre 2015 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Retour sur la Stratégie pour un développement durable de la Ville de Lancy
=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. BONFANTI et Mme TOMBET présentent le document stratégique pour un développement durable à Lancy. Il s'agit de mettre un point final à ce document entamé lors de la dernière législature.

Souvent seuls les aspects mobilité et énergie sont concernés par le développement durable, mais cette stratégie à long terme doit également tenir compte d'autres critères.

Par conséquent, le but du document présenté est de fixer un cadre de référence en vue de développer des objectifs concrets et mesurables sur 10 thématiques ainsi que de fixer des indicateurs efficaces en vue de leur évaluation.

Les 10 thématiques sont :

1. Urbanisation et aménagement du territoire
2. Gestion de l'énergie et de l'eau
3. Mobilité
4. Achats responsables
5. Gestion des déchets
6. Nature et paysages
7. Sensibilisation, information, éducation
8. Economie locale
9. Cohésion sociale, solidarité et intégration.
10. Culture, sport et loisirs

Un commissaire s'interroge sur la vision à long terme de notre commune et encourage le Conseil administratif à être particulièrement attentif à l'évolution de la population pour fixer les critères.

Une majorité exprime que l'accent n'est pas assez mis sur la proximité, particulièrement en ce qui concerne le volet économique et sur le soutien aux entreprises locales.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Pour chaque projet, les objectifs doivent être évalués au maximum après 5 ans et exigent une collaboration transversale de tous les services de la commune.

La commission se demande si elle doit intervenir à ce niveau opérationnel, domaine du Conseil administratif. M. BONFANTI explique que le Conseil administratif a besoin d'un soutien de principe, cette politique bousculant certaines habitudes, particulièrement dans son exigence de transversalité.

La commission exprime à l'unanimité son soutien au document tel qu'il lui a été présenté, sans préjuger de ses incidences financières, et en attente de projets concrets.

La commission demande donc par ce vote de soutenir une politique menant des actions et réflexions régulières au sein de l'administration, actions et réflexions intégrant les 10 thématiques précitées chaque fois que ceci est possible.

M. DEROBERT : Le groupe PLR est très content de constater que l'administration souhaite mettre en place une stratégie visant l'intégration du développement durable dans les différents services de la ville.

Cependant, nous avons le sentiment d'être pris en otage par ce document qui n'est pas une charte comme cela a été relevé à répétitions en commission.

En listant dix grands axes à mettre en place, cette stratégie ne touche que le fonctionnement interne de l'administration. En revanche, il ne donne aucune indication quant à la quantification du travail, les actions à entreprendre durant les années à venir voire leurs coûts, qui intéresseraient certainement pleinement ce Conseil.

Nous tenons à rappeler que tant l'organisation que le fonctionnement de l'administration municipale incombent au Conseil administratif. Si ce dernier souhaite, comme cela semble être le cas avec ce document, définir une stratégie qui valide le fait qu'un service puisse avoir accès à tous les autres sous prétexte que le développement durable est transversal, ce Conseil en prendra bien sûr acte.

C'est pourquoi nous estimons que cette proposition, même si elle n'en a pas la forme, est une façon déguisée utilisée par le Conseil administratif pour demander à notre Conseil d'avaliser ce futur fonctionnement de l'administration et de nous en faire, le cas échéant, supporter les conséquences, notamment en termes de dépenses futures qui ne sont à ce jour ni connues ni estimées.

Plus grave, c'est une façon de remettre en cause le fonctionnement même du Conseil administratif, en donnant le pouvoir à un Conseiller administratif, en charge du responsable du service du développement durable, de s'ingérer dans tous les autres services sous couvert de l'existence de cette stratégie transversale.

Ce n'est donc pas tant sur le fond du développement durable, que le PLR soutient totalement, mais plutôt sur la forme que celui-ci doit prendre au sein de notre administration, que le groupe PLR refusera de voter cette stratégie.

Mme CASUTT : nous, nous aurions une petite modification à faire au chapitre « Mise en œuvre : un programme d'actions sur 5 années » de la Stratégie, à la fin du 1^{er} paragraphe : « afin de donner un cadre et une structure efficaces à ses actions de développement durable, la Ville de Lancy s'engage d'ici 2016, en collaboration avec tous les services municipaux, à (...) », on aimerait changer cette dernière partie de phrase par « (...) d'ici 2016, sous la

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

responsabilité des services municipaux, et la conduite de leur conseiller administratif respectif (...) », pour éviter ce que vient de mettre à jour le PLR.

M. BONFANTI : n'ayez crainte, mon objectif n'est pas de donner un nouveau dictateur à Lancy. Pour répondre à M. DEROBERT, c'est justement le programme d'actions qui va être mis en place par la suite qui va permettre de connaître le travail qui est à fournir. Actuellement, on est sur la mise en place d'une stratégie et je viendrai en Commission du développement durable avec la déléguée au développement durable pour présenter ce programme d'actions sur 5 ans. Ensuite il y aura des priorités à mettre en œuvre en fonction de certains critères, le coût en est un bien entendu.

Pour ce type de stratégie, il faut aussi penser que ce n'est pas qu'une question de coûts, il y a aussi des recettes qui sont réalisables, en tout cas une réduction des coûts. Plusieurs communes ont déjà intégré ce type de stratégie et ont pu réaliser des réductions de coûts sur la consommation d'eau, sur la consommation d'électricité, sur la mise en place de critères pour l'achat de fournitures durables, ce genre d'éléments qui permet, avec une stratégie globale, d'éviter que chaque service fasse un peu ce qu'il veut.

Le but est vraiment d'avoir une stratégie globale au niveau des services et je m'engage à vous présenter ce programme d'actions, qui sera mis en place, tout du long. Quand il y aura des choses à voter en termes financiers, bien entendu que le Conseil municipal reste responsable et qu'il votera. Je n'ai pas la prétention de dire que je vais voter tous ces éléments, ou que je vais les engager sans vous demander la permission de le faire.

L'objectif est de pouvoir faire une stratégie globale, qui soit efficiente. On peut parler de *new public management*, c'est-à-dire d'intégrer des éléments de transversalité qui permettent d'éviter d'avoir une administration qui soit cloisonnée et de profiter des compétences et de l'expérience des collaborateurs, quand on travaille sur un projet, de travailler sur ce projet en amont et pas forcément en aval. Pour que l'on puisse dès le départ, quand un projet touche plusieurs thématiques, travailler avec l'ensemble des services, ce qui n'est pas toujours le cas, au vu de ce qui a été fait au niveau de l'état des lieux. Cela permet également d'éviter certains couacs, c'est-à-dire travailler sur certains projets avec un service et au bout de plusieurs mois, lorsqu'on présente ce projet à un autre service parce qu'il est touché à un moment donné, on se rend compte qu'il y a des choses qui n'ont pas été prises en compte, donc une perte de temps, une perte d'énergie et finalement une perte d'argent parce que l'on doit retravailler ce projet.

Le but qui est demandé par cette stratégie, c'est de pouvoir travailler en amont avec l'ensemble des services et de décroisonner, d'être transversal au niveau de ces services, d'avoir des partenariats entre les services bien entendu, mais aussi avec des acteurs externes à la Mairie.

Le but est également d'évaluer ce qui va être fait, c'est-à-dire de monitorer. Il y a des actions et des mesures qui vont être mises en place, il faudra trouver des objectifs qui seront quantifiés, la plupart du temps, je l'espère, évidemment monitorer tout cela, c'est-à-dire de pouvoir au fil du temps, mois après mois, année après année, évaluer ce qui a été fait et se rendre compte si l'on va dans le bon sens ou le mauvais sens.

Actuellement ce n'est pas le cas. Nous avançons sur des projets, et nous pouvons nous rendre compte quelques années plus tard que nous aurions pu faire mieux et que nous aurions même pu baisser des coûts. Actuellement, nous ne pouvons pas le savoir parce que nous n'avons pas ce type de monitoring.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Cette stratégie du développement durable demande de mettre en place ce type d'évaluation, de monitoring, qui est d'ailleurs mis en place dans la plupart des entreprises privées. Il n'y a pas de raison que l'administration communale, qui est publique, ne puisse pas aussi le mettre en place. Cela a déjà été le cas pour l'Etat de Genève qui l'a intégré au sein de son système de management environnemental.

Pour répondre aussi à d'autres préoccupations, mon but n'est pas de m'occuper de tout dans la commune, je n'aurais pas le temps de le faire, mais c'est de pouvoir travailler en transversalité avec l'ensemble des services, de pouvoir travailler avec mes collègues à tout moment pour tous les projets si possible, pour que l'on puisse avoir une meilleure efficacité, ce qui n'est malheureusement pas encore le cas.

Mme CASUTT : j'ai bien entendu tout ce qui s'est dit. Moi, j'ai l'impression qu'avec cette charte, on donne simplement l'autorisation au Conseiller administratif et à Mme TOMBET de faire son travail. On ne revient pas sur ce qu'elle a fait, on pense que toutes ces choses sont déjà plus ou moins mises en place ou en train de se mettre en place. On n'est pas contre ces projets. Par contre, ils semblent trop vagues et on aimerait mieux voter petit à petit sur des actions très concrètes ; rien n'empêche, même si cette stratégie n'est pas votée, de continuer le travail qui est fait actuellement.

Mme VILLARRUBIA : évidemment, les Verts, nous soutiendrons cette stratégie, stratégie qui effectivement est une première partie ou un premier volet de ce que certains d'entre vous attendent, c'est-à-dire un plan d'actions. J'imagine pertinemment bien, c'est ce qu'on nous a expliqué en commission, que va suivre un plan d'actions.

Pour nous, la stratégie est vraiment essentielle. Surtout que pas plus tard qu'hier, le Conseil d'Etat a adopté un plan climat cantonal et donc cette stratégie s'intègre parfaitement bien dans ce plan de climat. Nos collègues du MCG ont parlé des émissions de CO2 qu'on doit diminuer et cette stratégie va aussi aller de l'avant.

Pour nous, il est essentiel de se doter d'une stratégie qui nous permette d'avoir une vision à long terme sur ce que l'on veut faire dans cette commune, en particulier à cause du développement de la commune et tout ce qui nous attend, raison pour laquelle les Verts voteront cette stratégie.

M. DEROBERT : on ne revient pas du tout sur le développement durable, on revient juste sur le fait que le Conseil administratif est largement assez grand pour organiser ses services comme il a envie de le faire et qu'il n'a pas besoin de nous attendre. Malheureusement, s'il nous a attendus c'est un peu dommage, il aurait dû commencer avant.

Eventuellement, on serait d'accord de surseoir au vote et d'attendre qu'il revienne avec un plan d'actions qui soit un peu plus clair, un peu plus précis sur ce qu'il va entamer et qui nous concerne largement plus.

M. MATHIEU : j'aimerais ajouter deux-trois précisions. Il y a un effet de poupées russes dans tous les travaux que l'on fait. On a un plan directeur communal avec lequel on est d'accord dans la globalité, et après on vote des plans localisés de quartier. On a un budget sur lequel on se met d'accord pour que la commune puisse avancer et après on vote des arrêtés. Là ce que l'on vous propose, c'est une nouvelle manière de diriger la commune et particulièrement l'administration avec son accord. Là, on a le plan général de gouvernance de l'administration communale et après, bien entendu, viendront soit des plans localisés de quartier développement durable, soit des arrêtés développement durable, mais c'est une logique.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Je rappelle dans un sourire qu'on a vécu 4 ans avec tout le monde se plaignant d'un hermétisme et d'une non-communication d'un certain conseiller administratif et maintenant, la première fois qu'un conseiller administratif vous dit vraiment ce qu'il a l'intention de faire, on dit : non, cela on ne veut pas le savoir, on veut des choses beaucoup plus précises.

Ce document est juste une déclaration d'intentions, pour savoir dans quelle direction on va et surtout il comprend dans lui-même le fait qu'on va nous dire après plus précisément quand on met le clignotant.

M. BONFANTI : mon objectif est seulement d'être transparent. Dernièrement, en commission, on nous a encore rappelé qu'il y avait peu de transparence, qu'il y avait peu d'informations et de communications. Mon objectif est justement de présenter ce qui va être fait et ne pas arriver plus tard en disant : voilà vous nous obligez encore à intégrer des éléments. Non je viens maintenant pour vous proposer une stratégie et évidemment je préférerais que le Conseil municipal puisse participer à l'élaboration de cette stratégie, c'est-à-dire que l'on puisse aller de l'avant. Vous êtes aussi une autorité politique, il n'y a pas de raison que le Conseil administratif doive prendre seul cette décision. Le but est de pouvoir dire à l'administration que le Conseil municipal et le Conseil administratif sont derrière elle pour que l'on puisse aller de l'avant.

M. SIDLER : on nous a proposé un plan en fin de législature passée pour ce développement durable. On nous a dit à ce moment-là qu'il fallait surseoir et attendre. Aujourd'hui, on revient en début de législature avec ce plan pour discuter, on nous dit qu'il faut surseoir. Je commence à comprendre, comme M. FLURY l'a dit tout à l'heure, pourquoi certains projets datant de 1986 ne sont toujours pas en place. Je pense que si l'on continue à surseoir comme cela, il ne va pas se passer grand-chose dans cette législature. C'est une intention qui est demandée ce soir pour pouvoir embrayer sur différents projets et une autre façon de voir les choses.

M. FONTAINE : on a une demande du PDC pour modifier le texte et une demande du PLR de surseoir au vote.

Je mets au vote la proposition de surseoir au vote et de renvoyer cet objet à la Commission du développement durable.

Vote refusé par 22 non, 10 oui, 2 abstentions.

M. FONTAINE : je mets au vote la modification du texte proposée par Mme CASUTT.

Mme CASUTT : il s'agit de remplacer, au chapitre « Mise en œuvre : un programme d'actions sur 5 années » de la Stratégie, la fin du 1^{er} paragraphe par : « (...) ***d'ici 2016, sous la responsabilité des services municipaux, et la conduite de leur conseiller administratif respectif (...)*** ».

Vote accepté par 25 oui, 0 non, 9 abstentions

M. FONTAINE : je mets au vote cette stratégie du développement durable.

Vote accepté par 23 oui, 9 non, 2 abstentions (voir annexe).

M. BONFANTI : je tiens, au nom du Conseil administratif, à vous remercier pour ce vote. En ce qui concerne l'amendement, vous avez évité le putsch !

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**b) Etat sanitaire des peupliers de la route des Jeunes**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : les peupliers plantés le long de la route des Jeunes, avant le stade de Genève, présentent des maladies, donc des risques de chute. Un arbre est déjà tombé bloquant la circulation sur la semi-autoroute. Il faudra donc malheureusement abattre la quasi totalité de ces arbres.

Connaissant les multiples réactions à l'abattage d'arbres, et désirant remplacer ces peupliers dans la sérénité, MM. BONFANTI et HASLER nous détaillent les circonstances de cette décision.

Plantés sur un talus, ces peupliers n'ont pas le meilleur milieu naturel concernant l'emprise de leurs racines. Ils ont montré des signes de faiblesse. Pour évaluer la santé des arbres, tout le patrimoine arboré de notre commune est périodiquement observé par les collaborateurs du service compétent. Si une anomalie surgit (champignons, assèchement, mauvaise charpente), une entreprise spécialisée est mandatée pour une expertise complète. Si le danger ne peut être écarté, une décision de gros élagage, voire d'abattage, est prise en concertation avec la direction générale de la nature et du paysage. Cas échéant une demande d'autorisation est demandée au Canton.

Les peupliers de la route des Jeunes ont subi toute cette procédure, ils doivent malheureusement être abattus. Dernier contrôle, le fait de couper ces arbres nuit très peu à la faune locale.

Chose étonnante, ils seront remplacés par des peupliers, essence la moins mauvaise pour ce genre de plantation : ils ont l'avantage de pousser très vite.

De toute façon, vu les transformations dues au futur PAV, ces arbres devront peut-être être supprimés.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la commission avait trois divers, elle a décidé d'en rapporter deux.

La Fête de l'abeille (fête du marché local le 17 octobre au parc Navazza) a rencontré un vif succès et provoqué quantité de réactions positives. Elle sera reconduite en 2016.

La distribution des abonnements TPG subventionnés par la commune pour les seniors a été très chaotique. L'accueil des personnes et la façon de distribuer les abonnements est à revoir. Lancy se destine à faire comme les autres grandes communes : des bons seront envoyés aux bénéficiaires qui se rendront directement aux TPG pour toucher leur abonnement.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**11) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 13 octobre 2015 –
Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e**
=====

M. PAGE présente le sujet : Mme VERGAIN est élue Présidente de la Commission.

M. FRANCIOLI est élu Vice-président de la Commission.

b) Présentation de l'organisation de la Police municipale à Lancy
=====

M. PAGE présente le sujet : la police municipale a pour mission d'assurer la sécurité et la tranquillité de la population, contribuant ainsi à son bien-être. Elle est chargée du contrôle de l'usage accru du domaine public, de la lutte contre le bruit, du maintien de la tranquillité publique, de contrôles en matière de circulation routière, de la prévention et de la répression en matière de propriété, de la répression des contraventions à la législation sur les stupéfiants, de la répression des infractions à la législation sur les étrangers.

Il existe 2 postes de police, situés respectivement au Grand-Lancy et au Petit-Lancy. L'effectif de l'ensemble du service est de 41 personnes.

Depuis septembre 2013, les agents de la Police municipale assument de nouvelles compétences avec, entre autres, le contrôle de la vitesse et de l'alcoolémie.

Depuis une année, Lancy a restreint sa collaboration à la seule commune d'Onex en vue de gagner en efficacité.

La Ville de Lancy a signé le 1er avril 2015 un contrat local de sécurité reposant sur trois axes prioritaires de collaboration : la lutte contre les incivilités, la lutte contre la délinquance de rue, notamment en matière de consommation et de détention de stupéfiants, la prévention et la lutte contre les infractions en matière de circulation routière.

A la question d'un commissaire, il est répondu que l'effectif doit être augmenté au minimum de deux APM et que le Conseil administratif, qui privilégie la présence des effectifs sur le terrain, estime que deux postes de police suffisent à l'heure actuelle.

c) Présentation de l'Office régional de protection civile (ORPC)
=====

M. PAGE présente le sujet : la protection civile assure la protection de la population. Cinq domaines la composent, soit l'Aide à la conduite, la Protection et assistance, la Protection des biens culturels, l'Appui et la Logistique.

Comme pour le service militaire, les personnes astreintes à la protection civile ont l'obligation d'entrée en service. L'obligation de servir dans la protection civile commence au début de l'année durant laquelle la personne astreinte atteint l'âge de 20 ans et s'étend jusqu'à la fin de l'année durant laquelle elle atteint 40 ans. Le Conseil fédéral peut prolonger la durée du

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

service obligatoire jusqu'à 50 ans ou la réduire jusqu'à 35 ans, en cas de circonstances exceptionnelles.

Après l'instruction de base, les personnes astreintes sont convoquées chaque année à des cours de répétition de 2 à 7 jours. Les cadres et les spécialistes peuvent quant à eux être convoqués chaque année pour 19 jours au plus.

L'Organisation régionale de protection civile Lancy-Cressy (ORPC Lancy-Cressy) est née en janvier 2011 du regroupement de l'Organisation de protection civile de Lancy (OPC Lancy) et de l'Organisation régionale de protection civile de Cressy. Elle comprend les communes de Lancy, Onex et Confignon, ce qui représente un bassin de population d'environ 52 000 habitants.

La réforme de la protection civile genevoise demandée par Berne prévoit le regroupement d'un certain nombre d'organisations régionales, dont le nombre passera alors de 11 à 4, avec plus de 100 000 habitants par zone.

L'organisation régionale de protection civile Lancy-Cressy possède 1 poste de commandement (PC Caroline) à Lancy, 3 constructions PCi (En-Sauvy / Annevelle / Électricité) à Lancy, 1 construction PCi (Grand'Portes) à Onex et 1 construction PCi à Confignon.

Elle dispose de trois véhicules. Les équipements du personnel sont répartis entre les constructions PCi En-Sauvy, de Confignon et le poste de commandement de la Caroline. Le matériel et les remorques sont répartis entre les constructions PCi En-Sauvy et Confignon. Du matériel surnuméraire est stocké dans les constructions PCi Grand'Portes (Onex), PCi Electricité et PCi Annevelle (Lancy).

d) Présentation du Groupement sécurité Lancy (GSL)

=====

M. PAGE présente le sujet : la convention d'organisation entre les autorités, services et organismes responsables de la sécurité sur le territoire de la Ville de Lancy a pour but d'améliorer la capacité d'intervention des autorités, des services et des organismes appelés à assurer la sécurité sur la commune, afin de maîtriser de manière optimale et coordonnée toutes circonstances exceptionnelles (accidents graves, sinistres, catastrophes, états d'urgence ou conflits armés).

L'État-Major de la sécurité de Lancy, composé en temps normal du Conseiller administratif délégué à la sécurité (lequel assure la présidence) et l'ensemble des commandants ou chefs de corps des intervenants (membres), se réunit trois à quatre fois dans l'année pour traiter de différents sujets ou affaires en cours. En outre, l'État-Major du GSL remplit les missions suivantes : coordonner l'achat du matériel ; coordonner le prêt du matériel ; coordonner l'instruction ; créer et mettre à jour les ordres permanents d'intervention ; créer et organiser des exercices en commun ; créer et mettre à jour les documents et planifications d'intervention ; et entretenir des liens avec les intervenants cantonaux. Le secrétariat est assuré par l'Office régional de la protection civile.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**12) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 28 octobre 2015 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation des tâches des affaires culturelles par sa responsable**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme BABEL-ROSTAN est en charge de trois pôles d'activités : le soutien et subventions aux créations artistiques et associations culturelles en lien avec la commune, les actions socio-culturelles participatives, médiation et sensibilisation et, finalement, les événements grand public contribuant à la diversité de l'offre culturelle.

Concernant le premier pôle, il s'agit de la gestion des subventions aux associations culturelles lancéennes, comme par exemple la Musique de Lancy, l'Orchestre de Lancy, les Concerts de Lancy et Lancy d'autrefois qui sont toutes soumises à un contrat de prestations. D'autres associations comme Fondation culture et rencontre, Lancy percussion-Genève ou les Marionnettes Croquettes sont subventionnées mais ne sont pas soumises à un contrat de prestations. Le budget pour ces subventions est de Fr. 285'000.--.

Concernant les créations artistiques en lien avec Lancy, il s'agit de soutenir des événements qui se déroulent à Lancy ou qui ont un impact fort sur Lancy. Le service donne un préavis et c'est le Conseiller administratif qui prend la décision quant à la subvention octroyée. Le dernier exemple en date concerne une subvention versée au Théâtre du Loup pour une pièce dont la metteur en scène est lancéenne. Le budget prévu pour le soutien aux créations s'élève à Fr. 25'000.--.

La commune subventionne également des associations genevoises qui ont une activité sur la commune ou dont les actions artistiques ont un impact intercommunal ou régional, comme par exemple le festival Antigél, ou l'orchestre Praeclassica. Le budget est de Fr. 45'000.--.

Finalement, Lancy subventionne pour un montant de Fr. 25'000.-- la quadriennale de la sculpture qui se déroule à la piscine de Lancy.

Concernant les actions socio-culturelles, la commune finance pour Fr. 30'800.-- "Art itinéraires" qui consiste en plusieurs propositions artistiques de proximité dans le domaine des arts plastiques et de la scène avec une dimension participative. Il y a également la participation des arts urbains qui consiste à financer des projets artistiques autour des arts urbains. En 2014-2015 il s'agissait du projet Graficity et pour 2016-2017 il s'agira d'un projet intitulé "Qu'est-ce- qui se tram".

Sur le plan des événements grand public contribuant à la diversité de l'offre culturelle, Mme BABEL-ROSTAN aide à la réalisation de divers spectacles et performances sur le territoire lancéen. Le budget alloué pour cela est de Fr. 16'500.--. Il y a également la Fête de la musique qui reçoit une subvention de Fr. 20'000.--, l'exposition des artistes lancéens et finalement l'action "Livres à Lancy".

b) Livres à Lancy – Présentation du programme 2015 et perspectives 2016
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme BOUSSINA présente cette manifestation qui a eu lieu le 31 octobre 2015. Cette année le thème est : histoires à faire peur. Il y a eu 13 stands de bouquinistes et des animations pour les enfants et des rencontres ont eu lieu sous

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

une yourte spécialement montée pour l'occasion. Lancy TV sera présent tout au long de la journée et les associations Lancy d'autrefois et VIVA seront également présentes.

Pour 2016, cette manifestation aura lieu les 4 et 5 novembre et aura pour thème : littérature du voyage avec un hommage rendu à Bouvier.

c) Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI explique que l'opération chéquier-culture est reconduite. Lancy est partenaire de cette opération. Ce chéquier nominatif qui comporte 6 chèques d'un montant de Fr. 10.- chacun est mis à disposition dès janvier à la Mairie sous trois conditions : il faut être âgés de plus de 21 ans et de moins de 65 ans, être domicilié sur Lancy et être au bénéfice des subsides Lamal. En 2014, Lancy a remis environ 10 chèquiers.

Concernant la fête du 1^{er} août, il a été décidé que M. DESCHENAUX, du service de l'environnement, restait le seul représentant de la commune au sein du comité d'organisation.

**13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 2 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****Divers**

=====

Mme RUERAT présente le sujet : cela concerne le projet de réaménagement de la place du 1^{er} Août. A la précédente législature, le Conseil avait voté un crédit de construction pour la réaménager avec plusieurs objectifs.

Plusieurs propositions avaient été présentées et le Conseil municipal a retenu le projet symbolisant un drapeau suisse, rattachant la place à son nom. Les architectes-paysagistes ont donc fait des recherches sur les matériaux permettant la réalisation d'une croix suisse avec des pavés de trois couleurs : gris, rouges et blancs. Les pavés blancs seraient en marbre de Carrare. Toutefois cela a été difficile de trouver une pierre naturellement rouge.

Les pavés rouges seraient en granit d'une couleur tirant sur le rouge. Le résultat n'est pas très convaincant car le rouge est de couleur plutôt rosé. C'est pour cela qu'il est à craindre que le symbole de la croix ne soit pas visible sur la place.

Les architectes ont suggéré la possibilité d'utiliser des matériaux de synthèse avec une réserve, ceux-ci ne sont pas forcément adaptés aux surfaces extérieures. Des pavés de verre comme ceux de la place du Molard, qui ont prouvé leur solidité, ont été mentionnés. Les investigations continueront mais des pavés en verre pourront coûter plus chers.

Un commissaire a demandé si les SIG vont enfin remettre les pavés de la place de l'Horloge en place, car les travaux de celle-ci sont terminés depuis longtemps. La Commune devra faire pression par le biais d'une lettre officielle afin que les SIG remettent en état la place de l'Horloge.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 3 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**

a) Présentation des patrouilles intercommunales
=====

Mme MARMY présente le sujet : les patrouilles intercommunales ont été créées en 2006 entre les communes de Plan-les-Ouates, Bernex, Onex et Lancy et sont entrées en vigueur en 2008.

M. COURTET, chef de la police municipal d'Onex, est l'investigateur du projet. Il donne quelques précisions.

Lors du lancement du projet en 2008, les patrouilles se déplaçaient 4 soirées par semaine dont 1 :30 sur chaque commune.

Onex et Lancy ont voulu renforcer les patrouilles donc dès 2013 elles ont lieu en binôme entre Lancy et Onex et commencent dès la fin du service à minuit tous les jours de la semaine. C'est une première sur le canton. D'autres communes essayent de suivre le modèle qui est très concluant.

b) Mise en place d'un numéro d'appel pour la Police municipale destiné aux habitants
=====

Mme MARMY présente le sujet : un numéro d'appels gratuit 0800.417.417 va être mis en place par la Police municipale dès janvier 2016. Il permettra d'être plus proche des habitants car un agent sera joignable jusqu'à minuit.

Un répondeur proposera plusieurs possibilités de redirection en sélectionnant un numéro. Le 1 permettra d'être en contact direct avec un agent. Le 2 dirigera vers le 117. Puis le 3 pour les questions de stationnement, le 4 pour les médailles de chien et le 5 pour d'autres informations.

La commune de Carouge qui pratique déjà cette prestation a signalé que les agents n'avaient pas été inondés d'appels.

c) Mise en place de campagnes de prévention médiatisées
=====

Mme MARMY présente le sujet : M. GAY explique que quatre campagnes thématiques seront organisées durant l'année 2016.

En février, la première sera consacrée à la circulation des vélos. La police se rendra devant les écoles matin et soir et vérifiera les feux avant et arrière. S'ils sont inexistant, le cycliste sera notifié d'une amende d'ordre et un feu lui sera offert. Les directeurs d'écoles seront avertis afin que les élèves puissent se mettre en règle. Le but est de sensibiliser.

En mai, la police fera campagne sur la réglementation concernant les chiens.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Puis en août, une campagne sera faite autour des pistes cyclables.

La dernière aura lieu au mois de novembre sur la prévention des cambriolages.

d) Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet :

1. Le totem qui masquait le passage-piétons va être déplacé.
2. Un commissaire relève que la présence de la police municipale à la Journée du livre a été très appréciée.
3. Un commissaire s'interroge sur l'avancée de la question concernant le passage par le chemin du Fief-de-Chapitre pour éviter la file. M. RENEVEY indique que les services se sont rendus sur place pour trouver une solution. Un projet a été proposé à la DGT, en attente de réponse.
4. M. GAY indique à la demande d'un commissaire qu'il n'y a pas de contrôle dans la zone de travaux au Plateau. Un macaron a été donné aux propriétaires des villas qui ne pouvaient plus y accéder.

15) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 4 novembre 2015
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**a) Présentation du PLQ Chapelle-Gui situé au chemin du Gui/chemin de la Chaumière**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : le Conseiller administratif nous rappelle que cette zone a passé en zone de développement en 2011 malgré une opposition de la commune.

M. BEGA, chef de projet à l'Office de l'urbanisme, nous présente le PLQ : cette zone se situe juste en amont de la halte CEVA.

Le P+R, qui devait être en surface, sera situé sous les futures habitations. Il sera construit en plusieurs phases au fur et à mesure de la construction des immeubles. Les places de parking seront également pour les habitants. La circulation du quartier se fera par les sous-sols.

Le quartier s'articule au-dessus de l'espace public qui fera la transition entre le quartier et la halte CEVA. Il sera polyvalent permettra également d'organiser des manifestations. De cette place partira un mail central qui permettra de rejoindre le quartier de la Chapelle.

La surface du périmètre est de 37'931 m², dont 56'751 m² pour du logement, 3'512 m² pour les activités et les équipements et 5'727 m² pour les commerces.

Le PLQ sera réalisé en 4 parties, la dernière n'est pas satisfaisante et il a été demandé de la réétudier, car elle a été jugée peu perméable. Le U ferme cet espace vis-à-vis des autres. La densité de ce quartier sera de 1,85, soit environ 600 logements.

Sur la dernière image, on voit la projection de ce futur quartier.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

Le planning est prévu comme suit :

- 1ère séance de concertation : 10 novembre 2015
- Enquête technique, fin novembre 2015
- Présentation à la commission de l'urbanisme (OU): fin 2015/début 2016
- Avis du Conseil administratif de Lancy : début mars 2016
- Enquête publique : Juin 2016
- Préavis CM Lancy : septembre 2016
- Procédure opposition : novembre 2016
- Adoption : Début deuxième trimestre 2017

Suite à cette présentation, les commissaires s'inquiètent à propos de la circulation motorisée et de la maîtrise des parcelles.

b) Retour sur les séances de concertation concernant les PLQ « Bac-Maisonnettes » et « Semailles »

=====

Mme CASUTT présente le sujet : pour rappel, ces séances de consultation concernant les propriétaires et les riverains ont été introduites sous la nouvelle loi des PLQ.

Le PLQ « Bac-Maisonnettes » se situe à côté du parc Louis Bertrand, c'est un PLQ composé de trois triangles. Les principaux soucis des habitants sont surtout liés aux arbres et aux futurs commerces. Un cèdre sera conservé et il y aura un alignement d'arbres côté chemin des Maisonnettes. A ce stade, on ne peut pas savoir s'il y aura des bars ouverts le soir.

Ce PLQ permet d'avoir un joli espace au centre mais, il y a une discussion sur la possibilité de changer l'affectation du chemin du Bac en chemin de mobilité douce, surtout suite à la réfection du parc, une étude est en cours.

La densité est de 1.85 et les appartements seront de typologie différente, de 3 à 5 pièces.

Le PLQ « Semailles », il s'agit de la dernière partie qui vous a été présentée lors du dernier Conseil municipal.

C'était surtout une séance de restitution, plusieurs variantes avaient été déjà présentées et validées lors de précédentes séances.

Les remarques ont porté sur les arbres et les commerces. Il y a également eu des demandes sur la marquise recouvrant une partie de l'interface, certains voudraient la doubler, voire la tripler et installer soit de la verdure, soit des terrasses.

16) COMMISSION SOCIALE – Séance du 10 novembre 2015 – Rapporteur : Mme Nathalie VERGAIN

a) Présentation de l'Épicerie solidaire

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : en 2005, l'installation de l'Épicerie solidaire a lieu à l'école des Palettes. Après de multiples déménagements, souvent suite à des besoins de locaux pour

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

d'autres services de la commune, l'Épicerie solidaire finit par s'implanter en 2015 à la Villa Rapin.

70% des bénéficiaires de l'Épicerie solidaire sont au bénéfice de l'aide sociale et par conséquent envoyés par l'Hospice général. 20% proviennent du service de l'action sociale, 10% du service de protection de la ville. Toutes ces personnes doivent présenter une attestation pour une durée de 1 à 4 semaines renouvelable trois fois.

L'Épicerie solidaire fonctionne grâce à une équipe de 15 bénévoles, tous effectuant diverses tâches allant du transport à la mise en rayon des marchandises, ainsi qu'à la gestion des stocks. Certains bénévoles s'occupent aussi d'accueillir les bénéficiaires avec beaucoup d'égards et d'autres de la distribution des denrées alimentaires.

Cette organisation permet ainsi à l'Épicerie solidaire d'ouvrir chaque mercredi de 14h30 à 18h00 et de fonctionner comme une épicerie ordinaire. Toutefois sans présence de caisse enregistreuse à la sortie, Fr. 1.— symbolique étant seulement demandé.

Il va sans dire que parfois subsiste une certaine tension parmi les clients de l'Épicerie. Celle-ci doit être gérée par les bénévoles. Il est donc important pour ceux-ci qu'ils soient encadrés et discutent de ces situations afin de trouver des solutions. Malheureusement, il arrive parfois que certains bénéficiaires soient exclus avec l'accord de l'assistant social référent de la personne.

C'est grâce à l'association Partage que l'Épicerie solidaire peut remplir ses étalages et ses rayons.

b) Présentation du rôle de l'Hospice général à Lancy

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : après une certaine quantité de chiffres et de pourcentages qui peuvent être retrouvés sur le CMNet, nous passons à l'action même de l'Hospice général.

L'Hospice général s'occupe avant tout d'effectuer une évaluation, d'orienter et d'informer les personnes qui se présentent à l'accueil. Ces personnes qui se présentent ont été orientées pour une aide financière ou des compléments de ressources. Leurs droits et leur potentialité à bénéficier d'une aide sociale ont généralement déjà été définis. Suite à l'accueil, dans la mesure où une demande nécessite un accompagnement social, la personne est réorientée vers les permanences auprès d'une assistante sociale. S'il y a nécessité d'ouvrir un dossier, l'ensemble des documents est remis par l'assistante sociale afin d'entamer les démarches et de remplir la demande de prestation financière. La personne est aussi directement inscrite à une séance d'information collective où sont présentés aux demandeurs leurs droits et devoirs. Ce nouveau procédé, mis en place il y a quatre ans environ, permet ainsi une manière uniforme de garantir l'information. Cela facilite grandement les démarches.

Ensuite, la personne s'engage dans son parcours de bénéficiaire de l'aide sociale qui vient à différer selon les situations et circonstances propres à chacun. Lors des trois premiers mois, l'assistante sociale établit une grille d'évaluation en fonction du niveau de formation de la personne et de son expérience professionnelle. A ce moment, la personne peut éventuellement participer à un stage d'évaluation d'une durée d'un mois chez plusieurs prestataires. Ceux-ci convoquent les personnes pendant un mois et les placent dans des situations professionnelles afin d'évaluer leurs compétences. Suite à ces évaluations, une personne pourrait ainsi être réorientée vers le Service de réorientation professionnelle. Ces

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

personnes bénéficient alors d'une réorientation professionnelle qui met en place plusieurs mesures, dont l'octroi par l'Hospice général de financements qui permettent l'accès à des stages ou formations.

Quant aux personnes qui sont sujettes à des problématiques sociales plus délicates, celles-ci sont suivies par une assistante sociale, qui met en place des activités de réinsertion qui permettent aux usagers de recevoir un complément. Les personnes sont ainsi orientées dans le tissu associatif, qui leur ouvre des places de bénévoles afin de faire progresser ces personnes et de les placer dans des situations professionnelles où elles peuvent compléter et développer leur CV.

Suite à l'évaluation faite par l'assistante sociale, on peut distinguer trois groupes d'actions : la restauration de la personne pour les gens qui n'arrivent pas à se placer dans des situations de projet, le socio-professionnel et la réinsertion professionnelle. En fonction de ces situations, l'assistante sociale établit un contrat d'action social individuel, qui permet de mettre en place un projet contenant des objectifs et des tâches. L'assistant effectue ainsi une évaluation sociale de la personne, de ses compétences professionnelles, de son autonomie financière, administrative, de sa situation familiale et de son état de santé. En fonction de cette évaluation, un projet est mis en place, tout en tenant compte des aspirations et des rêves de ladite personne.

c) Divers

=====

Mme VERGAIN présente le sujet : le dernier comité de pilotage aura lieu le 9 décembre à 19h00 dans la salle du Conseil administratif

L'EMS Les Mouilles a remporté le Prix Romand 2015 de l'innovation en EMS en présentant le concept sportif intergénérationnel.

Le Conseiller administratif évoque ensuite les sujets à aborder lors des prochaines Commissions.

17) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 12 novembre 2015 – Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD

a) Présentation des activités de la Ferme de la Chapelle (projection d'un film sur la médiation culturelle)

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme KUNZ nous informe que la Ferme de la Chapelle a été transformée en galerie d'art en 1970 et que ses activités depuis 2007 s'articulent autour des axes suivants : promotion de la création contemporaine au travers de 6 expositions annuelles, conception d'une galerie avec vente des œuvres dont une partie du profit revient à la commune, création d'activités didactiques autour de chaque exposition en collaboration avec l'association Art sans RDV, lectures de livres auxquels les artistes ont collaborés, collaboration avec la population au travers d'expositions en plein air, et cette année Ciném'artistes qui consiste en une programmation de films d'artistes avec présentation de chaque œuvre projetée.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

De nombreuses associations collaborent avec Mme KUNZ, comme par exemple, l'association VIVA, le centre Marignac, la villa Yoyo et les terrains d'aventures, le Parcours céramique carougeois, Antigél et Danse en famille.

La fréquentation se situe entre 400 et 500 visiteurs et trois classes par exposition. Tous les âges sont représentés. Le public est fidèle et s'accroît grâce entre autres au bouche à oreille.

Concernant le nombre de classes qui viennent visiter les expositions, il est relevé que ce sont principalement les classes des écoles du Bachet et des Palettes qui viennent. Des classes de Florimont viennent aussi régulièrement.

L'association Art sans RDV est une association de médiation culturelle qui collabore avec la Ferme de la Chapelle dans le cadre d'un projet au niveau du nouveau quartier de la Chapelle. En effet l'objectif de ce projet est qu'à travers la culture, les habitants du quartier puissent s'approprier ou se réapproprier un espace qui est géographique mais qui est aussi symbolique. En effet la culture et l'art sont utilisés comme moyen de poser un nouveau regard, de se réapproprier un espace partagé. L'objectif est donc de créer des repères culturels partagés entre les habitants grâce à une implication commune afin de favoriser un sentiment de sens commun et de cohésion sociale. Pour cela, le travail se fera en collaboration avec les structures socio-culturelles déjà présentes.

b) Réflexion autour de la mise à disposition de locaux pour artistes

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : le président a été interpellé par un artiste de la commune au sujet de la question de disposer de locaux pouvant accueillir le matériel et les œuvres des artistes lancéens. Mme KUNZ nous informe qu'il s'agit d'un problème au niveau du canton en général, que ce soit pour l'art plastique ou pour la musique. M. LORENZINI propose qu'une réflexion soit menée au sein du Conseil administratif quant au repérage et à la reconversion de certains lieux et éventuellement la création de nouveaux lieux dédiés à la création artistique.

Toutefois, il faudra tenir compte de la dimension financière. Il serait souhaitable qu'on puisse faire un état des lieux des locaux déjà existants et ensuite faire une étude relative aux besoins. Il serait donc intéressant d'en parler ensuite au sein du Conseil municipal.

c) Divers

=====

Mme Corinne GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI présente les diverses manifestations qui vont avoir lieu prochainement, à savoir l'exposition Tomi Ungerer et le programme de Ciném'artistes.

Séance ordinaire du 26 novembre 2015**18) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 16 novembre 2015 –
Rapporteur : Mme Bénédicte MARMY**

Divers

=====

Mme MARMY présente le sujet : M. LORENZINI indique qu'au 30 septembre 2015, 13431 heures supplémentaires avaient été effectuées. La moitié d'entre elles sont dans les services de l'environnement, des sports et de la Police municipale.

Un commissaire demande où on en est concernant le contrat de prestations avec le Lancy FC. En effet, dans celui-ci il est mentionné qu'une discussion sera faite six mois avant la fin de celui-ci. Il demande également s'il serait possible d'obtenir les comptes de l'association avant de les recevoir. M. LORENZINI informe que M. RENEVEY est actuellement en discussion avec le Lancy FC, il reviendra vers les commissaires.

19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. GOLAY : j'aimerais savoir si la commune engage des civilistes. Si oui, dans quel domaine ?

M. RENEVEY : ce sera rapide, je répondrai à l'emporte-pièce : nous n'avons actuellement aucun civiliste.

La séance est levée à 21h50.

La Secrétaire :

Bénédicte MARMY

Le Président :

Jean FONTAINE

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 26 novembre 2015

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.